

MAZAMET, le 29 Mars 2018

La Principale,

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves de 3e

Objet : Bourses nationales de lycée pour la rentrée 2018-2019.

Madame, Monsieur,

Tout comme au collège, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour les frais de scolarité de votre enfant au lycée et ce quelles que soient les études qu'il poursuivra l'année prochaine 2018-2019 (Lycée général et technologique, Lycée professionnel, C.F.A.).

Cette aide est soumise à un plafond de ressources. Les frais au lycée sont plus importants aussi ce dernier est plus élevé.

Tous les élèves boursiers en collège peuvent prétendre à une bourse de lycée mais aussi les élèves dont les familles ont des revenus modestes qui étaient au-dessus du barème des bourses de collège. Je vous invite donc à comparer votre situation avec la fiche d'autoévaluation jointe.

Je tiens à attirer votre attention sur les dates de dépôt des demandes entre le 03 Avril et le 30 Juin 2018. La date de clôture est fixée au niveau national et aucun dossier ne pourra être traité après cette date.

Ce dossier est par conséquent constitué avant de connaître l'établissement qui accueillera votre enfant à la rentrée prochaine.

Dans l'immédiat, je vous remercie de compléter au plus vite le coupon réponse ci-dessous et de le ramener ou de le faire ramener par votre enfant à la **vie scolaire**, avant le **12 Avril 2018, quelle que soit votre réponse, soit positive, soit négative.**

Nous restons à votre disposition pour toute aide ou information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Principale,

C. RIVES

Corinne RIVES
Principale

35, rue de Metz
81200 MAZAMET

Téléphone
05 63 97 54 40

Fax
05 63 97 54 45

Mail
0810127y@ac-toulouse.fr

✂

Coupon à découper et à rapporter avant le Jeudi 12 Avril 2018 à la Vie scolaire :

Nom de l'élève : Prénom : Classe :

Nom du responsable légal :

Le responsable légal désigné ci-dessus déclare (**cocher la case correspondante**) :

- avoir eu en sa possession la note concernant les bourses de lycée (campagne 2017-2018) et
- souhaite participer à la campagne et demande un dossier
- ne souhaite pas participer à la campagne et ne veut pas de dossier

Signature du responsable légal,

Date :

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2018-2019 - Année de référence des revenus : 2016

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 938	14 199	12 059	9 726	6 045	2 362
2	19 317	15 492	13 155	10 609	6 717	2 823
3	22 076	18 073	15 348	12 379	8 060	3 741
4	25 526	20 657	17 541	14 147	9 402	4 658
5	28 975	24 530	20 830	16 800	11 417	6 035
6	33 116	28 402	24 120	19 454	13 434	7 411
7	37 255	32 276	27 410	22 105	15 448	8 790
8 ou plus	41 394	36 150	30 699	24 757	17 463	10 166
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits
pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation
(liste déterminée par arrêté) : 341,71 €